

Programme services résidentiels : Ressources intermédiaires (RI) et ressources de type familial (RTF)

Direction des programmes Déficiences	Émis	2016-05-15
	Entrée en vigueur	2016-06-23
	Révisé	2016-06-07

1. Type(s) de clientèle/Expertise

Ces services s'adressent aux personnes de tous âges présentant une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme et/ ou une déficience physique.

Ces personnes peuvent également présenter des troubles associés et des problèmes de santé physique:

- Des handicaps multiples;
- Des troubles sensoriels et du langage;
- Des troubles de la conduite* (impulsions, émotions, capacité relationnelle et comportements autodestructeurs);
- Un besoin d'assistance complète ou partielle aux AVQ et AVD;
- Des besoins d'encadrement et de surveillance 24h/ 24, 7 jours/ 7;
- Des besoins en soins physiques et soins médicaux;
- Etc.

* Terme utilisé dans « l'Instrument de détermination et classification... » qui inclut notamment les troubles du comportement, les troubles anxieux, les troubles affectifs et autres. À ne pas confondre avec le Dx « trouble de la conduite ».

Connaissance voir maîtrise des contenus suivants (expertise) :

- Cadre de référence RI-RTF;
- Guide d'utilisation de l'Instrument de détermination et classification des services de soutien et d'assistance;
- Règlement sur la classification des services offerts par une ressource intermédiaire et une ressource de type familial;
- Loi sur la représentation des ressources de type familial et des certaines ressources intermédiaires;
- LSSS;
- Ententes collectives et nationales;
- Mon choix, mon toit (projets d'hébergement novateurs);
- Loi 90;
- Loi 113.

2. Collaborateurs - Partenaires

- Les responsables des ressources intermédiaires et des ressources de type familial ainsi que leurs associations représentatives;
- Direction des programmes Déficiences;
- Interprogrammes;
- DSMEU, DSIEU, DQÉPÉ, DRHCAJ, Services des finances, Services techniques, etc.;
- Autres CISSS dont principalement ceux de la Montérégie (services spécifiques DI-TSA et DP et CJM) et CIUSSS de l'Estrie, municipalités, services de police/des incendies, etc.

3. Synthèse des services offerts

Offre des services d'hébergement en milieu de vie substitut (RI-RTF) selon le profil de l'utilisateur (état et fonctionnement) et de ses besoins ainsi qu'en tenant compte du « projet de vie » de l'utilisateur.

Hébergement continu et permanent : s'inscrit dans le « projet de vie » de la personne (ou de son représentant) et de son PI/ PSI articulé autour de ce projet.

Hébergement temporaire/ dépannage : se veut une alternative déterminée dans le temps visant notamment à préserver le milieu de vie naturel de l'utilisateur, en vue d'un éventuel retour dans celui-ci. Durant l'absence de l'utilisateur de son milieu de vie naturel, des actions sont entreprises par les parents et les intervenants, afin de mettre en œuvre les conditions pour un retour à l'équilibre.

Urgence sociale : se veut une mesure d'hébergement d'urgence face à une situation exceptionnelle et hors de l'ordinaire, habituellement grave, imprévisible et temporaire. Cette mesure s'applique lorsque le réseau de l'utilisateur n'est pas en mesure d'assurer sa sécurité et sa prise en charge.

Accès ressources :

- Évalue les besoins de l'utilisateur (enfant ou adulte) en matière d'hébergement (RI-RTF), en regard de la demande (réf. : hébergement continu et permanent, hébergement temporaire, dépannage ou urgence sociale) et en collaboration avec les partenaires impliqués;
- Procède au jumelage/ pairage de l'utilisateur avec une ressource (adéquation entre le profil à jour de l'utilisateur et le portrait des ressources disponibles. Recherche d'une corrélation optimale, si non, recherche de solutions);
- Travaille en collaboration avec l'AAO (gestion de la liste d'attente et priorisation).

Activités principales courantes (Cadre de référence RI-RTF) :

- Recrutement et évaluation de postulants (solliciter/ recevoir des candidats/ évaluer les compétences, la qualité du milieu de vie et le projet en tenant compte de la clientèle à héberger/ décision et conclusion d'une entente);
- Jumelage/ pairage de l'utilisateur avec une ressource;
- Contrôle de la qualité (adéquation entre les services voulus et les services rendus à l'utilisateur) en lien avec le suivi professionnel de l'utilisateur en complémentarité et partenariat avec l'intervenant pivot (réf. : processus clinique, orientation de l'utilisateur vers un type de ressources et d'organisation résidentielle adéquat et intégration de l'utilisateur dans la ressource);
- Contrôle de la qualité quant aux activités de la ressource en lien avec la prestation de services de soutien ou d'assistance communs et particuliers dans l'Instrument, à l'égard de l'utilisateur, en complémentarité et partenariat avec l'intervenant pivot (réf. : 17 descripteurs des services communs/ 17 descripteurs des services particuliers);
- Gestion courante du dossier ressource (réf. : notes de suivi, ententes/contrats, offre de service, vérification d'antécédents judiciaires, formation/ information, plan d'amélioration, enquête administrative, etc.);
- Développement ou contribution au développement de projets novateurs (réf. : Nexus, SRP, etc.);
- Répondre aux urgences et situations de crise en lien avec l'hébergement (RI-RTF).

4. Perspective

- Harmoniser et uniformiser les services et les pratiques à l'ensemble du territoire;
- Assurer le continuum d'hébergement;
- Assurer une prestation des services de qualité et sécuritaires;
- Améliorer l'accessibilité aux services;
- Développer des ressources spécialisées (DI/ TSA / DP + troubles associés/ problèmes de santé physique);
- Offrir des ressources correspondant au profil et besoin de la clientèle actuelle et future;
- Développer une culture d'amélioration qui se reflète dans les procédures et processus cliniques et administratifs;

-
- Impliquer le personnel pour qu'il devienne un acteur du changement;
 - Mettre de l'avant la communication, la collaboration, la concertation et la complémentarité (interdisciplinarité et partenariat);
 - Encourager l'ouverture et l'innovation (réf. : Nexus, SRP, etc.).

Processus d'élaboration / révision		
Rédigé par	Daniel Thibodeau, coordonnateur RI-RTF	2016-05-15
Révisé par	Sara-Eve Tremblay, agente de communication	2016-06-07
Personnes consultées	Marie-Josée Roy, directrice adjointe des programmes DI-TSA et DP	2016-06-01
	Jean-Marc Ricard, directeur adjoint des programmes DI-TSA et de l'hébergement	2016-06-01

Historique du document		
Approuvé par	Claude Bouchard, directeur des programmes Déficiences	2016-06-23
Commentaires		